



Session du 28 novembre 2022

**MOTION PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE 47
RELATIVE A LA POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DE LA GRIPPE AVIAIRE**

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, réunis en session le 28 novembre 2022 à Agen, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Considérant que :

- Les éleveurs ont investi dans des normes de biosécurité pour faire évoluer leurs pratiques vers des mesures préventives et réglementaires,
- Les protocoles mis en œuvre ne font pas leurs preuves puisque depuis plusieurs années, la circulation du virus n'a pas cessé de prendre de l'ampleur,
- Un vaccin efficace n'est toujours pas au point,
- La filière avicole est en grande détresse : impossibilité de trouver des canetons, arrêts d'activité durant l'hiver, arrêts définitifs suite aux crises administratives, répétition de ces arrêts d'activité qui rendent impossible toute projection vers l'avenir, le moral en berne de toute une profession, etc,
- Les protocoles ne sont pas uniformes dans toute l'Europe, notamment en France qui teste beaucoup plus que les pays de l'Est. Notons ici que la Pologne attend 20 % de mortalité dans un bâtiment avant d'en abattre les animaux et qu'il n'y a pas d'abattage préventif aux alentours,
- La France tolère visiblement la mise en place d'une concurrence déloyale par l'importation de ces viandes en provenance des pays de l'Est dans notre pays (conditions d'élevage plus laxistes et moins de tests qu'en France),
- Ces abattages d'animaux consommables constituent un gaspillage alimentaire inacceptable,
- Les dépenses colossales liées aux indemnisations ne compensent pas une activité,
- Ces abattages sont le symptôme d'une société d'abondance, en totale contradiction avec les annonces de sobriété du Président de la République,



Demandent :

- La fin des claustrations,
- La fin des autocontrôles et des tests avant chaque déplacement,
- L'abattage des animaux seulement lorsque la mortalité représente 20 % du cheptel,
- La possibilité pour les éleveurs de vivre de leur métier en élevant les animaux qui survivent au virus,
- La possibilité qu'un des fleurons de la gastronomie « made in France » puisse encore exister !
- Qu'en ces temps de crise mondiale et de probable crise alimentaire en devenir, le gouvernement français révisé ses principes fondamentaux en matière de souveraineté alimentaire et soutienne l'activité de ses éleveurs pour assurer son rôle nourricier de la population.

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 28 novembre 2022

Le Président,

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

